



Chevaux de courses

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose une large gamme d'assurances pour garantir votre cheval de courses, qu'il débute sa carrière ou qu'il soit gagnant de groupe, en fonction de vos besoins et de vos attentes :

- **Courses de trot**
- **Courses de plat**
- **Courses de haies et de steeple chase**

Quelle que soit la spécialité hippique de votre cheval, nous sommes en mesure de vous proposer une couverture adaptée, dont la tarification varie en fonction de l'usage déclaré et de la valeur assurée.

❖ **Mortalité**

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre cheval, selon sa valeur marchande, contre le risque de mortalité, qu'il soit consécutif à un accident ou à une maladie.

Notre garantie « **Mortalité** » vous permet d'obtenir le remboursement de la valeur de votre cheval suite à son décès accidentel, à son décès faisant suite à une maladie ou à son euthanasie pour raison humanitaire.

Elle s'exerce en France métropolitaine mais également dans les pays membres de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, les Etats Unis d'Amérique, le Canada, la Chine, le Mexique, les Emirats Arabes, l'Australie, les principautés de Monaco et de Andorre (pour un séjour inférieur ou égal à six mois).

Même si notre garantie « Mortalité » ne peut pas vous ramener votre cheval, elle permet de vous accompagner financièrement dans ce moment douloureux.

Les + de notre offre :

- Elle inclut gratuitement une enveloppe de 200,00 € pour vous aider à régler les frais d'équarrissage.
- Elle est tarifée selon un taux, qui n'évolue pas en fonction de l'âge de votre cheval.
- Elle couvre votre cheval jusqu'à l'échéance suivant ses 18 ans.
- Elle vous permet d'ajuster la valeur assurée de votre cheval tout au long de la vie du contrat.
- Elle s'exerce sans franchise.



❖ Vol

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre cheval, selon sa valeur marchande, contre le risque de vol ou de fuite.

Notre garantie « **Vol** » est indissociable de la garantie « Mortalité » et vous permet d'obtenir le remboursement de la valeur de votre cheval suite à son vol ou à sa fugue, sous réserve qu'il soit légalement identifiable par transpondeur électronique.

Elle s'exerce en tout lieu, c'est-à-dire, que votre cheval soit à l'entraînement, au repos ou sur un champ de courses.

Elle fonctionne en France métropolitaine mais également dans les pays membres de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, les Etats Unis d'Amérique, le Canada, la Chine, le Mexique, les Emirats Arabes, l'Australie, les principautés de Monaco et de Andorre (pour un séjour inférieur ou égal à six mois).

❖ Actes chirurgicaux conservatoires

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre cheval, contre le risque de chirurgie à titre conservatoire.

Notre garantie « **Actes chirurgicaux conservatoires** » vous permet d'obtenir le remboursement des honoraires et des frais directs d'un acte chirurgical, pratiqué sur votre cheval par un vétérinaire, qui entraînerait de façon certaine et irrémédiable la mort de votre cheval si cet acte chirurgical n'était pas effectué. Elle est étendue aux soins post-opératoires directs et consécutifs, pratiqués durant les quatorze jours qui suivent l'acte chirurgical.

Autrement dit, nous vous remboursons les frais chirurgicaux de votre cheval si ceux-ci ont été pratiqués dans l'urgence et effectués dans le but de lui sauver la vie (ex. chirurgie pour coliques).

Elle peut être souscrite uniquement en complément d'une garantie « Mortalité ».

Elle vous donne l'opportunité de tout faire pour tenter de sauver la vie de votre cheval en engageant sereinement des frais chirurgicaux, atteignant souvent des sommes élevées, voire très élevées.

Les + de notre offre :

- Elle vous offre un plafond de garantie de 5.000,00 € par an et par sinistre, peu importe la valeur assurée de votre cheval.
 - Elle est tarifée selon un forfait fixe, qui ne dépend pas de l'usage de votre cheval, ni de sa valeur assurée, et qui n'évolue pas en fonction de son âge.
 - Elle couvre votre cheval jusqu'à l'échéance suivant ses 18 ans.
 - Elle est offerte aux chevaux ayant une valeur marchande égale ou supérieure à 100.000,00 €.
 - Elle s'exerce avec l'application d'une franchise de 150,00 € seulement.
- 



❖ Responsabilité civile

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre responsabilité civile vis-à-vis de votre cheval.

Notre garantie « **Responsabilité Civile** » vous permet de faire face aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, résultant d'accidents causés à des tiers et provenant du fait de votre cheval.

Elle fonctionne en cas d'incident en action ou hors action d'équitation. En d'autres termes, elle garantit votre responsabilité civile si votre cheval est à l'origine d'un accident qu'il soit en train d'être monté, attelé, longé ou qu'il soit au repos en dehors de toute action humaine.

Elle peut être souscrite uniquement en complément d'une garantie « Mortalité ». Elle est tarifée selon un forfait fixe, qui ne dépend pas de l'usage de votre cheval, ni de sa valeur assurée, et qui n'évolue pas en fonction de son âge.

>>> **Bon à savoir** <<<

En tant que propriétaire d'un cheval de courses, vous êtes juridiquement responsable de lui lorsqu'il se trouve sur la piste d'un hippodrome même si vous n'avez pas la direction, l'usage et le contrôle de celui-ci.

Si vous n'avez pas souscrit à une assurance « Responsabilité Civile », vous devrez réparer les dommages causés par votre cheval à l'aide de votre patrimoine personnel.